

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
SENLIS
CITE JUDICIAIRE
60300 SENLIS Tel : 44.60.00.72
LE REGISTRE DU COMMERCE SUR
MINITEL : 36.29.11.11

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant ** S.A.R.L.
* LE GOUTILLON
* 61 Rue du Connétable
*
*
** 60500 CHANTILLY

Réf : 93B18
RCS : 331310318

Pièces déposées le 27/04/1994 Numéro : 9400654

P.V. D'ASSEMBLEE du 15/04/1993

Cout du dépôt : 75.59 Francs.
Dont T.V.A. : 6.99 Francs.

Cia : 13268

 Le Greffier,

Dépot Effectué Par **
* OFFICE NOTARIAL de CHANTILLY
* 1 rue de l'embarcadère
* bp 249
*
** 60500 CHANTILLY

LE GOUTILLON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 95 000 F
Siège social : CHANTILLY (Oise) 61 rue du Connétable
RCS SENLIS B 331.310.318
=====

PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE
Le quinze avril

A 10heures

Les associés de la société à responsabilité limitée dénommée "LE GOUTILLON" se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été adressée par la gérance.

La séance est présidée par Monsieur BESSENAY Bernard, associé gérant de la société.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Madame BESSENAY Martine, propriétaire	
de 125 parts, ci.....	125 parts
Madame BESSENAY Gabrielle, propriétaire	
de 125 parts, ci.....	125 parts
Monsieur BESSENAY Bernard, propriétaire	
de 125 parts, ci.....	575 parts
Monsieur BESSENAY Gérard, propriétaire de	
125 parts, ci.....	125 parts

TOTAL DES PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL.	950 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts
- les lettres de convocation
- le texte des projets de résolutions

Le président rappelle l'ordre du jour :

Modification de la date d'effet des résolutions adoptées lors des assemblées du 31 mars 1993.

Enfin la discussion est ouverte

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la date d'effet de toutes les résolutions adoptées lors des assemblées du 31 mars 1993, au 1er janvier 1993 et non au 31 mars 1993.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes à la résolution ci-dessus adoptée.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

Pour copie certifiée conforme
B. Buisson